



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/728
19 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-cinquième session
Points 118 et 144 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU
RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution I recommandé
par la Sixième Commission dans son rapport (A/45/739, par. 15)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Shamel NASSER (Egypte)

1. A sa 31^e séance, le 19 novembre 1990, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/45/34) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution I recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 15 de son rapport (A/45/739). Le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique de cette séance (A/C.5/45/SR.31).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution I recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 15 de son rapport (A/45/739), il ne serait nécessaire d'ouvrir aucun crédit supplémentaire aux chapitres 26 ou 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

4. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a fait une déclaration pour expliquer sa position.
